



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent; je suis en *Velette*: tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du mardi 18 décembre 1792.

NOUVELLES STRASBOURG.

De Ratisbonne. Enfin les trois collèges de la diète ont émis leur vœu pour une guerre d'empire contre la France, & on va presser autant que possible la rédaction du *conclusum* de la diète. Le *conclusum* sera plus assés à rédiger, que la levée des 120,000 hommes qu'il ordonnera. Les principales puissances de l'empire sont déjà en guerre contre la France; déjà elles ont fait tous leurs efforts pour mettre sur pied le plus grand nombre d'hommes qu'il leur a été possible. Déjà elles sont obligées de prendre, par force, les hommes à la charrue & même les voyageurs; & l'empire va encore ordonner une levée de 120,000 hommes! assurément les puissances qui avoient résolu de rester neutres, ne se presseront pas à fournir leur contingent; la levée de ce contingent sera impossible dans les contrées qui sont occupées par les Français; elle sera très-difficile dans celles qui sont voisines de leurs armées; voilà de nouveaux obstacles aux mouvemens de la lourde machine ger-

manique, qui d'ailleurs se meut si difficilement en mouvement.

De Strasbourg, ce 6 décembre. Gémissons ensemble, mon cher ami, sur le sort d'environ six cents hommes égorgés à Francfort! oui, mon cher ami, on les a assommés à coups de hache, & on les achevoit à coups de... Le cœur me saigne, & mon sang bouillonne dans mes veines. Je l'espère, le sort n'est pas injuste, le temps des vengeances viendra, & Francfort sera puni.

Voici le nom des trois bataillons hachés: Sain-tonge, des Vosges, Bas-Rhin; j'ignore le nom du quatrième. Le barbare roi de Prusse étoit sur son cheval royal dans une des rues faisant face à ce spectacle hideux. Il l'a contemplé d'un œil farouche, féroce & royal, sans daigner en ordonner la fin. Cela ne m'étonne pas; la compassion n'est pas le partage des rois. Il me semble toujours que je rêve; je ne saurois concevoir de telles horreurs. O mon ami! On estime à deux cents le nombre des prisonniers, à six cents celui des blessés, & à six cents celui des égorgés. Voilà la masse d'hommes

qui défendoient des remparts ; qui ne devoient plus exister. Que la foudre , que toutes les piques & pioches , du 14 juillet , se réunissent en un *rendez-vous* , & que la destruction de Francfort soit prononcée. Mais , mon ami , l'armée ennemie y est , elle se monte à 35 mille hommes. Puisse-t-elle être bientôt anéantie !

De Berne , ce 7 décembre. Depuis hier il y a une grande fermentation à Genève. L'arbre de la liberté a été planté par les patriotes de cette ville , dont le nombre , comme l'on fait , n'est pas petit. Tous les postes sont gardés par des porteurs de bonnets rouges. Un jeune homme qui vouloit se rendre au sien , a été massacré en chemin. Depuis deux jours le conseil s'assemble jour & nuit. Toute la ville est en mouvement.

Demain il y aura conseil-général , dont on peut à peine attendre l'issue. Les patriotes veulent absolument la constitution libre des Français , & demandent que le conseil & les loix soient calqués sur ce modèle. On a résolu ici d'abandonner les Genevois à leur sort comme un peuple inquiet. A cet effet un courrier a été envoyé en grand hâte à Genève avec l'ordre aux troupes suisses qui s'y trouvent d'évacuer sur-le-champ cette ville.

FRANCE.

Paris. On a arrêté , dans les couloirs de la convention , un jeune homme , qui disoit que si Louis lui demandoit du poison , il auroit le courage de lui en porter , & qu'il déferoit qu'on le lui trouve sur lui. On dit que c'est ce propos qui a donné lieu à la municipalité d'arrêter qu'on déshabilletoit entièrement les conseils de Louis XVI , & qu'on les fouilleroit dans les endroits les plus cachés.

§. La citoyenne Olympe de Gournes , qui ignoroit sans doute l'arrêté de la commune , s'offre pour être défenseur de Louis. Elle veut qu'on laisse son sexe à part : elle est franche & loyale républicaine , sans tache & sans reproche. Elle s'est adressée à la convention pour être admise. « Je crois Louis

fautif , écrit-elle , *comme roi* ; mais , dépoillé de ce titre proscriit , il cesse d'être coupable aux yeux de la République. Ses ancêtres avoient comblé la mesure des maux de la France ; malheureusement la coupe s'est brisée dans ses mains , & tous les éclats ont rejailli sur sa tête. Je pourrois ajouter que , sans la perversité de sa cour , il eût été peut-être un roi vertueux. Il suffit de se rappeler qu'il détesta les grands , qu'il fut les forcer à payer leurs dettes , & qu'il fut le seul de nos tyrans qui n'eut point de courtisannes , & qui eut des mœurs pures. Il fut foible , il fut trompé ; il nous a trompé ; il s'est trompé lui-même : en deux mots , voilà son procès.

» Citoyen président , je ne déduirai point ici les raisons que j'ai à alléguer pour sa défense ; je ne desire que d'être admise par la convention nationale & par Louis Capet , à feconder un viellard de près de quatre-vingt années (M. de Malherbes) dans une fonction pénible , qui me paroît digne de toute la force & de tout le courage d'un âge vert. Sans doute je ne ferois point entrée en lice avec un tel défenseur , si la cruauté aussi froide qu'égoïste du sieur Target , n'avoit enflammé mon héroïsme & excité ma sensibilité.

CONVENTION NATIONALE.

Le décret porté hier contre toute la race des Bourbons , & qui l'expulse hors du territoire de la République , a été précédé d'un mouvement d'éloquence qu'il est à propos de faire connaître à nos lecteurs. On y verra comme l'esprit républicain se forme dans la convention.

Buzot venoit de conclure à l'expulsion de toute la famille Bourbon. Louvet monte à la tribune & dit : Ce n'est pas moi qui viens appuyer la proposition de Buzot , c'est l'immortel fondateur de la liberté romaine , c'est Brutus , oui Brutus , & son discours , prononcé , il y a plus de deux mille ans , est tellement applicable à notre situation actuelle , qu'on croiroit que je l'ai fait aujourd'hui.

Cependant veuillez d'abord souffrir un mot de moi. Las de la tyrannie, le peuple romain venoit de jurer une haine éternelle à la royauté. Il venoit de chasser son despote, Tarquin le superbe; & jaloux de sa liberté naissante, il la sentoit compromise par la seule présence de quelque Tarquins restés au milieu de lui.

Brutus aussi-tôt assemble ce peuple si digne de la République, & devant lui, s'adressant à son collègue, neveu de Tarquin... Français, je jure que c'est Brutus qui parle; je ne suis que son interprète fidèle, écoutez attentivement Brutus.

« Quoiqu'il n'y ait plus lieu à craindre actuellement pour la liberté, on ne sauroit prendre trop de précaution afin de l'assurer. Il m'est pénible d'affliger un collègue, mais l'intérêt de quelques-uns ne sauroit balancer l'intérêt de tous. Le peuple romain ne croit pas avoir recouvré pleinement sa liberté lorsqu'il voit le sang de ses rois odieux subsister dans Rome, & même revêtu d'une grande portion de pouvoir; c'est un obstacle dangereux à la liberté. Descendant de Tarquin, délivre-nous de cette crainte; peut-être est-elle vaine & mal fondée, mais enfin elle inquiète les amis de la République. Nous le savons, nous l'avouons, tu as contribué à chasser les rois; achève ce bienfait, ôte du milieu de nous jusqu'à leur fantôme, trop juste sujet d'alarme. Le peuple romain est juste, il ne te ravira pas tes biens: te plaît-il de les laisser? il les tiendra sous sa fauve-garde, il t'en fera passer les produits: te convient-il mieux de les emporter? tu le peux; mais quitte la ville, pars à l'instant, pars. Les citoyens de Rome imaginent que la royauté ne sortira d'ici parfaitement qu'avec le dernier de la famille des Tarquins. »

Ainsi parla Brutus: & qu'il me soit permis de faire entre la France & Rome, entre les Tarquins & les Bourbons, un rapprochement que je pourrois étendre, mais que j'abrègerai.

La République romaine étoit dans ses premiers jours; La nôtre vient de naître. Des rois voisins commençoient à inquiéter Rome; plusieurs despotes encore puissans, nos ennemis déclarés, nous menacent de leurs armes, moins redoutables que les guinées corruptrices de quiconque nous abuse d'une fausse neutralité. Le bruit de la mauvaise conduite des Tarquins s'étoit répandu dans quelques coins de l'Italie; la renommée des forfaits de la maison Bourbon remplit le monde. Collatin étoit le neveu du tyran: Philippe, naguère encore, tu

pouvois te croire un de ces êtres privilégiés qu'au temps de notre idolâtrie servile nous appellions par excellence un prince du sang. Collatin avoit puissamment contribué à chasser Tarquin le superbe: on prétend que tu as aidé, en quelque chose, à la chute de Capet le traître. Quelques-uns paroissent penser qu'ils ont eu le pouvoir de te faire représentant du peuple: lui, par le choix libre, incontestablement libre des citoyens, il occupoit une fonction non moins respectable. Il étoit consul, à la tête de la jeunesse romaine; il avoit, avec Brutus, partagé l'honneur de mettre en fuite le despote; tes enfans conduisent, contre les barbares, nos enfans vainqueurs. Il devenoit l'objet des troubles naissans: Philippe, je te le déclare, tu jettes au milieu de nous les défiances, l'inquiétude, le germe de toutes les discordes. Il eut le bon esprit de ne pas attendre le décret du peuple romain: tu n'attendras pas le nôtre, si tu es l'ami vrai de la liberté; mais si toi & les tiens vous n'avez été que ses hypocrites flatteurs, nous aurons le regret de n'avoir pas rendu deux mois plutôt ce décret salutaire.

Tarquins-Collatin ne l'attendit pas; lui-même il s'imposa la peine du malheureux hasard qui l'avoit fait naître l'héritier de l'un de ces usurpateurs insolens, de ces brigands tirés, vulgairement appelés rois. Lui-même il essaya de se régénérer, il pacifia la République; il devint l'ami de Rome, en quittant son territoire; il n'attendit pas le décret, & néanmoins le décret fut porté. Le peuple romain, actif & défiant à l'excès, dès qu'il s'agissoit de la liberté, rendit, dès le lendemain, contre tous les Tarquins, sans exception, le décret d'expulsion.

Représentans d'un peuple à peine délivré de la servitude, la tranquillité de l'intérieur n'est peut-être qu'à ce prix. Etonné de voir nos affaires, à mesure qu'elle succèdent en dehors, empirer au dedans; fort de l'autorité d'un grand homme, fort de l'exemple d'un peuple qu'il affranchit; je vous invite à renouveler un des plus sages décrets de Rome au jour de ses vertus.

Présidence du citoyen Fermond.

Suite de la séance du dimanche 16 décembre.

Les commissaires envoyés à Liège, annoncent que les ennemis doublent leurs forces, que les généraux Clairfait & Beaulieu sont prêts à se rejoindre.

Desportes, notre envoyé aux Deux-Ponts, fait passer les réclamations du duc des Deux-Ponts, de Wirtemberg & de Salm; mais sur l'observation de Rhul, que le duc des Deux-Ponts s'est constamment montré l'ennemi de la révolution, on rapporte le décret qui accordoit des indemnités aux princes d'Allemagne possédés en France, & on renvoie au pouvoir exécutif pour le rappel de Desportes.

Séance du lundi 17 décembre.

Tronchet & Malherbes, l'un sexagénaire, l'autre septuagénaire, ayant tous deux la vue basse & foible, ayant appris le peu de temps qu'ils ont pour défendre leur client, ont fait demander à la convention, qu'elle veuille bien leur associer le citoyen de Seze, de l'acceptation duquel ils se sont assurés. La convention décrète qu'elle autorise le citoyen de Seze à se réunir aux défenseurs de Louis, pour les seconder dans leurs opérations.

Le ministre des affaires étrangères fait part de deux mémoires envoyés par les princes de Nassau Sarbruk & Nassau Siegen, qui se plaignent de Custine, qui a levé des contributions sur leurs sujets. On passe à l'ordre du jour.

La commission des vingt-un fait donner lecture de la communication faite au Temple, des pièces à la charge de Louis. La communication a duré neuf heures; il y avoit 107 pièces, Louis les a presque toutes paraphées, & n'en a reconnu que quelques-unes.

Dans ces lettres on en trouve une bien honorable pour Santerre, le commandant-général de Paris. Il vouloit vendre sa brasserie, il en demandoit cent mille écus. Un inconnu vient lui en offrir sept cent mille livres: mais il falloit rendre les braves Sans-Culottes du fauxbourg Saint-Antoine, favorables à la cour. Santerre refuse & rompt le marché.

On vouloit joindre plusieurs autres pièces. Legendre dit, il n'y en a que trop; jugeons & condamnons le tyran & tout sera fini. On passe à l'ordre du jour.

On s'inscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéros; Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv pour six mois, 7 liv 10 s. pour trois mois. On s'abonne pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.

Les électeurs du département de Seine & Oise ont nommé à une cure, un vicaire patriote qui s'est marié. L'évêque de Versailles lui a refusé son *visa*. On dénonce l'évêque comme perturbateur de l'ordre public; mais comme l'affaire regarde les tribunaux, on passe à l'ordre du jour.

On décrète plusieurs articles sur les exceptions à faire à la loi des émigrés.

On décrète que les individus renvoyés en France par les commissaires civils envoyés aux îles du Vent, seront mis en état d'arrestation & conduits à la barre pour y être interrogés.

Le ministre de la marine annonce qu'une de nos frégates a mouillé dans le port d'Anvers, & y a été reçue au bruit des canons, auxquels elle a répondu. Marassé, qui y commande, va se faire remettre soixante mille fusils provenant d'un marché fait avec Caron de Beaumarchais; il va aussi vanger la Carcaisière Sainte-Lucie, que la ville de Flessingue a outragée, & à laquelle elle a refusé un pilote.

On fait lecture d'une lettre de Bournouville, campé à Cherves, qui s'est emparé de trois villes, dont Saarbrück est la plus importante par ses forts & ses châteaux. Il fait l'éloge d'un officier sexagénaire qui, avec 300 hommes, a soutenu l'effort de 1200, les a repoussés, & a eu la plus grande part à la victoire.

Une lettre du ministre de la justice annonce que d'Esparbèz, gouverneur de Saint-Domingue, destitué par les commissaires civils, ainsi que deux autres agens du pouvoir exécutif, sont arrivés à Brest, que le peuple vouloit en faire justice; mais que la municipalité est parvenue à les sauver, & à les faire conduire à Paris, sous l'escorte de trois commissaires qui sont admis à l'assemblée.

LOTÉRIE DE FRANCE.

Numéros sortis le 17 décembre 1792.

16. 11. 29. 49. 20.

Payemens de l'Hôtel-de-ville.

Six premiers mois 1792. Toutes Lettres.